

# Alter Égaux n°33

SOLIDARITÉ  
SOCIALISTE

*pensons le monde autrement  
vivons-le solidairement*

Belgique-België  
P.P.  
Bruxelles X  
1/2307

Bureau de dépôt Bruxelles X  
N° d'agrégation P201042  
Adresse de l'expéditeur :  
Rue Coenraets, 68 - 1060 Bruxelles

HANDS IN SOLIDARITY



théma-zoom

## Libertés syndicales et dialogue social

## NON, LE SYNDICALISME N'EST PAS OBSOLÈTE !

« Il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouve bon ». En pleine Révolution Française, tel est le principe de liberté professionnelle sur lequel se fonde le décret d'Allarde de 1791, basé sur la primauté de la liberté de l'individu sur les règlements des métiers. Dans la foulée, la Loi Le Chapelier, en juin de la même année, interdit les corporations et le compagnonnage, ainsi que tout rassemblement paysan et ouvrier.

En Grande-Bretagne, à la même époque, en pleine Révolution (industrielle celle-là), la Chambre des Communes adoptait pas moins d'une quarantaine de "statuts" interdisant les unions de métiers, avant de passer, en 1800, le Combination Act qui rendait illégale toute forme de négociation collective.

Ces dispositions seront utilisées en France et au Royaume-Uni au cours du XIX<sup>e</sup> siècle au profit de la bourgeoisie dominante, avec le concours de la force d'Etat, afin d'interdire toute formation de syndicat par les travailleurs pour revendiquer et défendre collectivement leurs droits.

Dans cette phase de déploiement du capitalisme, encore nettement dans un cadre national, le travailleur est seul face au patron, et connaît des conditions de travail excessivement pénibles. Ce ne sera qu'à partir du milieu du siècle, aux alentours des années 1850, que les rapports de force et la crainte d'une révolution sociale et prolétaire pousseront les classes dominantes à lâcher du lest et à se résoudre à voir se créer des syndicats et des unions professionnelles plus ou moins forts et revendicateurs selon les contextes. Les uns basant leur action sur la collaboration des classes, les autres l'axant sur la lutte des dites classes. De même que se développe progressivement une internationalisation du capitalisme, se mettent en place des Internationales des travailleurs, dont les méthodes d'action divergent profondément suivant l'idéologie adoptée : anarchisme, communisme, sociale-démocratie.

Deux guerres mondiales passent par là, qui débouchent en Europe Occidentale sur une période de "paix sociale" et d'Etat-Providence, au cours de laquelle se mettent en place et prédominent les principes de liberté syndicale et de négociation collective comme facteurs de prospérité et de développement harmonieux des sociétés.

A partir des années '70 - et le mouvement s'accélère et se précise au cours de la décennie suivante - le capitalisme reprend l'offensive et remet en cause l'Etat-Providence et toute réglementation, voire même régulation, de l'économie. Celle-ci s'internationalise à pas accélérés sur fond de développement de nouvelles technologies d'information et de communication qui profitent principalement à ceux qui ont les moyens de les utiliser pour leur compte.

C'est depuis lors le paradigme du libre-marché et le retour de la convergence naturelle des intérêts individuels à travers la providentielle "main invisible". Les partisans du capitalisme transnational n'ont de cesse de combattre toute forme de liberté syndicale et de négociation collective. C'est vrai des pays industrialisés, cela l'est au moins tout autant dans les pays du Sud, dont l'économie est largement fondée sur l'informalité du travail. Les syndicats et autres organisations de travailleurs sont attaqués comme étant des freins anachroniques et obsolètes au développement d'une économie et d'une société modernes.

Ce modèle libéral est aujourd'hui remis en question, les populations constatant, partout dans le monde, une détérioration de leurs conditions d'existence et une dualisation grandissante de la société. Les riches s'enrichissent sans cesse davantage, les pauvres deviennent toujours plus pauvres. Dans ce cadre, qu'il convient de nuancer selon les contextes, il est impératif pour les organisations de la société civile - syndicats, ONG, coopératives, associations professionnelles, organisations de base, ... - de remettre au coeur de la constitution de la société et du développement les notions de liberté syndicale, de liberté d'association et de négociation collective, qui sont l'essence de l'action et de la philosophie de l'Organisation Internationale du Travail.

Solidarité Socialiste et ses partenaires s'y activent, autant sur le terrain que par le biais de campagnes internationales, comme celle ayant pour thème le "Travail décent pour une vie digne" à laquelle notre ONG participe, notamment en collaboration avec le Centre d'Education Populaire André Genot (CEPAG) et la FGTB Wallonne.



**Alain COHEUR**  
Président de Solidarité Socialiste

# PALESTINE : ÉDUCATION POPULAIRE POUR UN PEUPLE OCCUPÉ !

C'est à Ramallah, en Cisjordanie, que s'est déroulé le dernier de nos trois séminaires sur l'éducation populaire. Ces séminaires - les deux premiers ont eu lieu au Maroc et au Brésil - ont pour objectif de renforcer la cohérence des activités du programme 2008-2010. La méthodologie de l'éducation populaire est, de fait, un principe-clé du nouveau programme. Dans le contexte particulier et très difficile de la Palestine, l'éducation populaire a un rôle important à jouer pour soutenir les communautés qui luttent jour après jour pour leur survie économique et culturelle.

Le séminaire sur l'éducation populaire s'est déroulé à Ramallah, en Cisjordanie, du 7 au 16 avril. Voilà soixante ans que l'Etat d'Israël a été fondé. Alors qu'Israël commémore cet anniversaire, pour les Palestiniens, il est synonyme de Nakba, qui en arabe signifie "catastrophe". Cela fait 60 ans qu'ils ont été dépossédés de près de 78% des terres de la Palestine historique.

Depuis l'éclatement de la seconde Intifada en septembre 2000, le prétexte du renforcement de la sécurité en Israël a entraîné une tragique dégradation de la vie des Palestiniens. Couvre-feux, incursions, restrictions de mouvement, confiscations de terres, création et extension illégale des colonies, blocus font chaque jour davantage partie de leur quotidien. Ajoutons à cela une "barrière de séparation", le "mur de la honte" dont la construction détruit tout sur son passage, déstructure et "bantoustanise" les communautés palestiniennes, et nous obtenons un cocktail détonnant aux conséquences désastreuses pour toute une population. Explosion du chômage, chute de la croissance économique, arrêt des échanges commerciaux, forte baisse de la productivité agricole sont autant d'éléments auxquels les Palestiniens doivent faire face aujourd'hui.

Entre, d'une part, le discours israélien de négociation d'un accord de paix et, d'autre part, la politique sur le terrain d'extension des colonies, de restriction de la circulation des personnes, de harcèlement, d'assassinats



et d'arrestations arbitraires, un énorme hiatus existe qui prend au piège le peuple palestinien.

## Le séminaire ...

Cinq membres du siège de Solidarité Socialiste participaient au séminaire porté avec une folle énergie par Jessika Devlieghere, représentante de SolSoc en Palestine. Y étaient également associés deux de nos partenaires : GREEN Sénégal avec la présence de Wore Seck, et le Mouvement des paysans Sans Terre brésilien qui y était représenté par Antonio Jeovah Moura Sampaio. Parmi les participants, last but not least, il y avait aussi Iouri Langlet de La Cuculmeca, au Nicaragua. Présents également, bien sûr, les responsables et coordinateurs de nos trois partenaires en Palestine chargés d'y mettre en oeuvre le programme 2008-2010 : Bisan Center, Popular Art Center et Ma'an.

Quatre jours ont été consacrés au séminaire proprement dit au cours desquels ont été discutées les questions théoriques et pratiques que soulève l'éducation populaire dans le contexte d'occupation israélienne. Comment construire une société viable alors qu'un occupant s'efforce de détruire tout ce qui fait l'identité palestinienne et met des entraves à tout ce que la population tente de mettre en oeuvre ? Ont été mises en avant l'importance fondamentale d'un travail social et culturel au sein des populations, tout particulièrement à destination des femmes et des jeunes, de même que des activités génératrices de revenus ou de moyens d'existence (voir article en page 10), ainsi que la nécessité absolue d'un soutien fort et déterminé de la communauté internationale pour que tout ce travail ne soit pas effectué en vain et balayé d'un revers de manche par la politique militaire et territoriale israélienne.

## ... et les visites de terrain

Outre les séances du séminaire proprement dit, nous avons pu également visiter Hébron, ainsi que des actions soutenues dans les zones de Bethléem et





Entrée et sortie du check-point entre Bethléem et Jérusalem que les travailleurs palestiniens qui le peuvent doivent emprunter tous les jours. Si les Israéliens le veulent, ils passent. Sinon !

Ramallah. De ce que nous avons pu voir, ces actions concrètes, appuyées par nos partenaires, montrent bien le dynamisme et la volonté des populations palestiniennes à survivre, développer des activités et préserver, malgré le contexte sans cesse plus hostile, leur culture et leur histoire riches et particulières. Nous étions loin de l'image que nous délivrent le plus souvent les médias occidentaux. Nous avons rencontré tout simplement des hommes, des femmes et des enfants accueillants qui, à l'image de l'immense majorité des Palestiniens, tentent de survivre, de continuer à subsister en tant que communauté et n'aspirent qu'à une paix juste, à pouvoir travailler leurs terres et, comme tout un chacun en a le droit, d'avoir les moyens de vivre dans la dignité et de pouvoir bâtir des projets pour l'avenir.

Ainsi dans le camp de réfugiés de Dheisha, à Bethléem, où 12 000 personnes vivent sur 0,5 km<sup>2</sup>. Le centre communautaire, parti de rien en 1994, compte à présent une trentaine d'employés - plus de la moitié sont des femmes - et des centaines de volontaires. Il dispose d'une librairie, d'un jardin d'enfants, d'une infirmerie, d'une crèche, d'un comité des femmes, et du premier centre informatique dans la région. Un des jeunes permanents du centre, dont la nervosité est palpable à travers la fumée dense des cigarettes qu'il grille l'une après l'autre, nous explique que les projets menés se font sur base de services gratuits, toujours en lien avec la thématique du "retour des réfugiés".



Les jeunes du village de Beit Ur Al Foqa à l'occasion d'une démonstration de danses populaires. Les communautés palestiniennes tentent de préserver leur identité sociale et culturelle à travers diverses activités.



A Hébron, les habitants de la vieille ville ont tendu des filets de protection au-dessus des rues afin de se protéger des ordures lancées sur eux par les colons israéliens qui occupent les niveaux supérieurs.

Ainsi aussi dans trois villages de la zone de Ramallah, où sont implantées des initiatives soutenues par nos partenaires : à Saffa, à Beit Ur Al Tahta et à Beit Ur Al Foqa. Dans ces villages, la plupart des gens sont sans emploi. A Saffa, le mur traverse le village et a pris près de 40% des terres. Beaucoup d'hommes étaient employés en Israël avant le bouclage des Territoires et



se retrouvent maintenant enfermés dans leurs villages. Les "armes" que les centres ont choisies sont l'éducation des jeunes, les activités culturelles qui permettent de maintenir la cohésion et l'espoir, malgré la situation oppressante. Comme nous a témoigné une jeune fille, membre de l'orchestre et du centre de Saffa, *"Cela me permet de me sortir des problèmes que je vis tous les jours, je me sens valorisée. Nous avons créé un Forum des jeunes, et on apprend beaucoup entre nous, nous impliquons aussi les jeunes d'autres villages, à travers des expositions, des brochures, des concerts, ..."*. Le peuple palestinien est toujours bien vivant, mais il est vital de lui apporter notre soutien, tant sur le terrain qu'au niveau international.

## Un travail décent, une vie digne (III)

# Les libertés syndicales et le dialogue social

Un aspect essentiel pour pouvoir mener une vie digne à travers un travail décent, c'est la possibilité pour les travailleurs de défendre leurs droits et de pouvoir participer aux discussions qui déterminent leurs conditions de travail. Un travailleur isolé est une proie facile pour des patrons souvent peu scrupuleux du respect de la législation du travail et des personnes qu'ils emploient. C'est pourquoi les libertés syndicales et le dialogue social sont des données fondamentales dans le cadre de la justice sociale et de la défense et du renforcement des principes démocratiques. Pourtant, que ce soit au Nord comme au Sud, les organisations syndicales, les associations qui représentent et défendent les travailleurs sont attaquées comme constituant des freins et des barrières obsolètes à la construction d'une économie moderne dans le cadre du libre-marché, où le travailleur est considéré comme un produit dont la valeur n'est déterminée que par son utilité économique.

D'autant que la globalisation signifie l'éclatement progressif des cadres nationaux dans lesquels, là où ils existent, les syndicats se sont développés et ont participé à la création d'un dialogue social. On fait face aussi à une hétérogénéité plus grande du monde du travail, qui demande des réponses diversifiées et adaptées à chaque contexte.

De fait, les syndicats de nos pays se sont développés progressivement, au fur et à mesure des mutations des économies provoquées par ce qu'on a appelé, à tort ou à raison, la Révolution industrielle, en même temps que les grands conglomérats industriels. Les relations collectives de travail adoptaient peu à peu une forme institutionnelle, au sein de chaque nation, et coïncidaient avec une expansion et un approfondissement de la démocratie.

Après la Première Guerre Mondiale, signes d'une prise de conscience de la nécessité d'une coordination internationale plus grande sur les plans politique et social, furent créées simultanément, en 1919, la Société des Nations (ancêtre des Nations Unies) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

C'est cette dernière qui a adopté en 1948 et 1949 (et c'est aussi un symbole que ces dates puisque 1948



Photo Alexandre Seron-CNCD-11.11.11.

A Bruxelles, un membre de la FGTB se mobilise pour la campagne internationale "Decent Work = Decent Life" à laquelle SolSoc participe.

est l'année de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme) deux conventions qui énoncent les principaux éléments de la liberté syndicale et du droit d'organisation, ainsi que l'importance de la négociation collective. Il s'agit de la convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et de la convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective.

La convention 87 (1948) consacre le droit des travailleurs et des employeurs, sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leur choix ainsi que celui de s'y affilier, et établit un ensemble de garanties en vue du libre fonctionnement des organisations, les autorités publiques devant s'abstenir de toute intervention, ne pouvant les dissoudre ou suspendre par voie administrative.

La convention 98 (1949) prévoit la protection contre la discrimination antisyndicale, la protection des organisations de travailleurs et d'employeurs contre tous actes d'ingérence des uns à l'égard des autres, et des mesures visant à promouvoir et favoriser la négociation collective. En vertu de cette convention, les travailleurs

doivent bénéficier d'une protection adéquate contre les atteintes à la liberté syndicale, notamment contre toute mesure ayant pour but de subordonner l'emploi d'un travailleur à la condition qu'il ne s'affilie pas à un syndicat ou cesse d'en faire partie, ou de le congédier en raison de son affiliation syndicale ou de sa participation à des activités syndicales.

Quant au dialogue social, cette même OIT le définit comme incluant tous les types de négociation ou tout simplement l'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, les travailleurs et les employeurs, sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale.

Ce modèle a bien fonctionné pour les pays du Nord dans le cadre de l'Etat-Providence. Ce Welfare State est remis en question chez nous depuis les années '80, et avec la chute du repoussoir que constituait le bloc soviétique à la fin de cette même décennie, ce sont des conceptions différentes du rôle de l'Etat, et des relations capital-travail qui dominent.

Relations et conceptions permises à la fois par le changement des rapports de forces et par l'évolution technologique des moyens de communication et de transport, qui favorisent la mondialisation des activités de production, conjuguées au recours à la sous-traitance vers les pays en développement. Dans un premier temps dans les secteurs où une main-d'oeuvre non ou peu qualifiée et bon marché est disponible, puis progressivement dans d'autres créneaux qui nécessitent une main-d'oeuvre aussi qualifiée que celle de nos pays, mais bien meilleur marché et non protégée par une législation sociale et le droit du travail.

Concurrence déloyale, non ! Opportunisme des capitalistes attirés par la possibilité des profits les plus grands possibles en profitant de la misère et de la non organisation des travailleurs du Sud, oui ! Ce qui pose le difficile problème de la gouvernance mondiale. D'où l'im-



Photo Hartfried Schmid

Dans les pays du Sud, l'économie informelle fournit un revenu à l'immense majorité de la population. On y retrouve une majorité de femmes et d'enfants. Ces travailleurs sont, pour la plupart, non organisés et sont le plus souvent privés des mécanismes et des moyens de représentation et de participation.



Photo Jeff Sterling

Un membre d'un syndicat des métallos américain proteste contre l'Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale et les Etats-Unis d'Amérique (CAFTA).

## DEUX CONVENTIONS FONDAMENTALES

La liberté syndicale est le plus important des principes sur lesquels repose l'action de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des artisans de la justice sociale. Deux conventions, adoptées en 1948 et 1949, énoncent les principaux éléments de la liberté syndicale et du droit d'organisation, ainsi que l'importance de la négociation collective. Il s'agit de **la convention 87** sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et de **la convention 98** sur le droit d'organisation et de négociation collective.

**La convention 87** (1948) consacre le droit des travailleurs et des employeurs, sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leur choix ainsi que celui de s'y affilier, et établit un ensemble de garanties en vue du libre fonctionnement des organisations, les autorités publiques devant s'abstenir de toute intervention, ne pouvant les dissoudre ou suspendre par voie administrative. Les organisations ont également le droit de constituer des fédérations et des confédérations, ainsi que celui de s'y affilier, et toute organisation, fédération ou confédération a le droit de s'affilier à des organisations internationales de travailleurs et d'employeurs.

**La convention 98** (1949) prévoit la protection contre la discrimination antisyndicale, la protection des organisations de travailleurs et d'employeurs contre tous actes d'ingérence des unes à l'égard des autres, et des mesures visant à promouvoir et favoriser la négociation collective. En vertu de cette convention, les travailleurs doivent bénéficier d'une protection adéquate contre toute atteinte à la liberté syndicale, notamment contre toutes mesures ayant pour but de subordonner l'emploi d'un travailleur à la condition qu'il ne s'affilie pas à un syndicat ou cesse d'en faire partie, ou de le congédier en raison de son affiliation syndicale ou de sa participation à des activités syndicales.



développent. Ainsi en est-il de la création en 2006 de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), fruit du rapprochement de la Confédération Internationale des Syndicats Libres et de la Confédération Mondiale du Travail. La CSI compte quelque 400 syndicats qui regroupent 200 millions de travailleurs ! Elle se pose ainsi davantage en interlocutrice de poids pour la poursuite des actions de lobbying auprès des institutions multilatérales. La CSI atteint de la sorte une taille et occupe un territoire de luttes qui correspondent mieux à celle des entreprises multinationales.

#### QU'EST-CE QUE LE DIALOGUE SOCIAL ?

Le dialogue social est défini par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) comme incluant tous les types de négociation ou tout simplement l'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, les travailleurs et les employeurs, sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale. Il peut exister sous la forme d'un processus tripartite, avec le gouvernement en tant que partie officielle au dialogue (c'est le cas, par exemple, en Belgique), ou seulement se composer de relations bipartites entre travailleurs et employeurs (ou les organisations syndicales et patronales) avec ou sans participation directe du gouvernement. La consultation peut être informelle ou institutionnalisée et est souvent une combinaison des deux. Elle peut avoir lieu au niveau national, régional ou à celui de l'entreprise. Elle peut être interprofessionnelle, sectorielle ou une combinaison des deux. Pour que le dialogue social fonctionne, l'État ne peut pas rester passif, même s'il n'est pas un intervenant direct dans le processus. Il a pour mission de créer un climat politique et civil stable qui permette aux organisations d'employeurs et de travailleurs autonomes de fonctionner librement, sans crainte de représailles. Même lorsque les relations dominantes sont officiellement bipartites, il faut que l'État fournisse un soutien essentiel aux actions des parties en mettant à leur disposition le cadre juridique, institutionnel et autre qui leur permette d'agir efficacement.

portance d'une internationalisation des organisations de travailleurs, des syndicats, qui puisse répondre à la transnationalisation de la finance.

Cette "globalisation syndicale" est en cours et s'amplifie, des syndicats de plus en plus importants, regroupant un grand nombre de syndicats nationaux, se créent et se

De fait, les syndicats ont beaucoup de difficultés à s'organiser et à adapter leurs actions face à la volatilité des activités des entreprises transnationales, de leurs chaînes de sous-traitance et l'externalisation sans cesse plus importante de certaines de leurs fonctions. Notamment dans les zones franches, dont la main-d'oeuvre bon marché, majoritairement féminine, est à la merci des entrepreneurs, avec la complicité des gouvernements qui acceptent et favorisent ces zones de non-droit du travail et fiscal.

Il leur est aussi difficile de s'adapter à un travail de plus en plus sans attaches. On pense ici aux travailleurs migrants, dont le nombre s'élève à 191 millions de personnes dans le monde, qui sont très vulnérables. Beaucoup travaillent dans la clandestinité et sortent dès lors du champ de vision et d'action des syndicats "classiques".

Ils s'inscrivent dans l'immense domaine de l'économie informelle qui, par définition, désigne les activités économiques qui, du fait de la législation ou de la pratique, ne sont pas - ou insuffisamment - couvertes par des dispositions formelles ! Les syndicats attachent de plus en plus d'importance à constituer des organisations au sein de l'économie informelle, car ils se rendent compte qu'il leur faut organiser les travailleurs de l'informel, non seulement parce qu'ils constituent une masse importante de personnes sans droits, mais aussi s'ils veulent encore être en mesure de négocier en faveur des travailleurs organisés selon les schémas syndicaux traditionnels.

L'emploi informel représente entre 48% (Afrique du Nord) et 72% (Afrique subsaharienne) de l'emploi non agricole. Et si l'on prenait en compte l'emploi informel dans l'agriculture, tout particulièrement en Afrique subsaharienne où la grande majorité de la population vit de

l'agriculture, ce pourcentage serait encore beaucoup plus élevé. C'est dire la dimension énorme et multiforme de cette économie où ne s'appliquent guère les protections légales des travailleurs et des organisations qui devraient ou pourraient les représenter. Si l'informel est beaucoup plus restreint dans les pays industrialisés, on assiste néanmoins à sa réapparition dans des zones et des domaines d'activités autrefois caractérisés par la stabilité de l'emploi salarié, et il est très présent dans de nouvelles formes de travail précaire, nourri notamment par les pressions migratoires et l'exploitation des clandestins.

L'action sur le plan local est essentielle du fait que les autorités municipales sont en première ligne face aux travailleurs de l'économie informelle, et que les initiatives économiques et d'infrastructure se concrétisent à l'échelon local, surtout dans les pays où l'administration est décentralisée et où les collectivités locales jouissent d'importantes prérogatives.

Il est important également pour les structures syndicales de constituer des organisations au sein de l'économie informelle, de constituer des partenariats avec d'autres organisations et mouvements sociaux, comme des ONG, des associations professionnelles locales, des coopératives qui ont une longue expérience en matière d'organisation des travailleurs, des organisations communautaires où sont présents des entrepreneurs et des



Photo Boris Naudin.

Camboïe : dans les industries du textile, les employeurs sont fréquemment critiqués pour les bas salaires et les conditions de travail difficiles. Les travailleurs témoignent de problèmes de sécurité et de santé, de trop longues heures de travail, de paiement irréguliers ou inexistantes et de licenciements abusifs.

travailleurs du secteur informel, ... Que ce soit au niveau local, national ou international, il faut accentuer le rapprochement des syndicats avec les autres organisations de la société civile, dont les ONG; et la CSI, par exemple, se doit de participer aux forums sociaux mondiaux, où l'on retrouve des acteurs du monde du travail que ne rencontrent pas - ou peu - les syndicats qui travaillent dans les secteurs formels de l'économie.

Il s'agit aussi de renforcer les moyens financiers de l'Etat, dans l'optique qu'il mène des politiques sociales. Cela permettrait d'enclencher un cercle vertueux de sortie de la pauvreté et d'augmentation des moyens publics par la mise en place d'une fiscalité dont les revenus seraient destinés prioritairement aux programmes sociaux. Il faut aussi l'"encourager" à être l'interlocuteur officiel dans le cadre idéal d'un dialogue social tripartite, avec les partenaires sociaux.

### LA LIBERTÉ SYNDICALE

Ce principe est au coeur des valeurs de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : il est consacré par la Constitution de l'Organisation (1919), la Déclaration de Philadelphie (1944), la Convention 87 (1948) et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998). C'est également un droit proclamé dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948). Le droit de constituer des organisations d'employeurs et de travailleurs est la condition préalable à des négociations collectives et à un dialogue social sains.



Photo Sumaryanto Bronto.



Photo Mauro Martini pour ISCO.

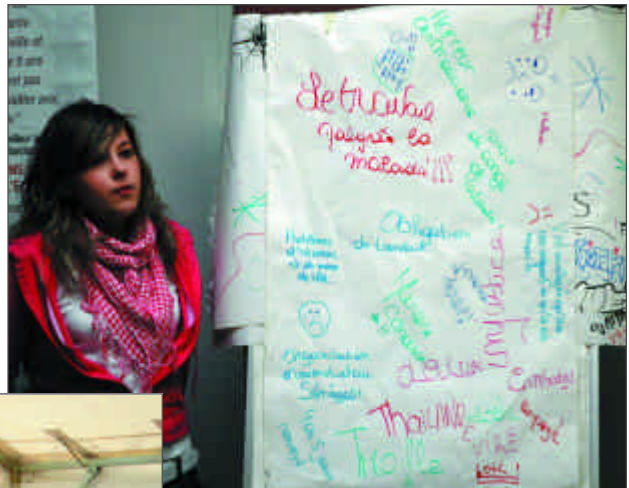
**Photo de gauche :** Manifestation de travailleurs indonésiens à l'occasion du 1er Mai. Des milliers de travailleurs se sont rassemblés pour demander des augmentations de salaires et de meilleures conditions de sécurité au travail. **Photo de droite :** dans les mines de charbon au Pakistan, les conditions de travail sont dures, mais elles ont été améliorées depuis que la Fédération des travailleurs du Pakistan a commencé à collaborer avec les travailleurs de ce secteur il y a quelques années.



# DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AUTOUR DU TRAVAIL DÉCENT

Dans le cadre de son nouveau programme, Solidarité Socialiste a fait le choix de se concentrer sur trois thématiques principales dont "Travail décent, vie digne". Les actions de sensibilisation en Belgique de cette année 2008 la mettent en oeuvre grâce à une magnifique exposition photographique adaptée en partenariat avec la plateforme européenne Solidar. C'est ainsi que nous luttons de front avec d'autres associations, en participant à la diffusion d'une campagne Internationale "Decent Work Decent Life" revendiquant de meilleures conditions de travail pour tous. C'est grâce à cette expo qu'une dizaine de classes, des syndicalistes FGTB et des jeunes de quartiers populaires namurois ont été sensibilisés dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale du CWBCI en avril 2008. Cette semaine a été réalisée en partenariat avec, notamment, le Centre d'Education Populaire André Genot (CEPAG) et la FGTB Wallonne. Une pétition en ligne est aussi relayée sur notre site Internet ([www.solsoc.be](http://www.solsoc.be)).

Nous avons aussi participé aux festivités du 1<sup>er</sup> mai à Liège et à Bruxelles, où notre traditionnel cocktail du Sud a coulé à flot pour les militants syndicaux et associatifs rassemblés respectivement sur la place Saint-Paul et la place Rouppe. L'expo sur le travail décent y était aussi présente, accompagnée d'un quizz afin de sensibiliser le public qui en marquait l'envie.



**Ci-dessus** : cris du coeur d'un groupe d'élèves de Tamines dans le cadre de l'animation autour de l'exposition "Travail décent". **Ci-contre** : à gauche, un participant au quizz sur le travail décent lors du 1<sup>er</sup> Mai à Bruxelles; à droite : un gagnant du quizz. **Ci-dessous** : à gauche, animation autour de l'expo pour une classe de Tamines; à droite, lecture publique des textes de l'expo par les jeunes du Quartier Plomcot 2000, à Namur.



# MA'AN, SOLSOC ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN PALESTINE

Depuis l'éclatement de la seconde Intifada en septembre 2000 et l'arrivée au pouvoir d'Ariel Sharon début 2001, les conditions de vie des Palestiniens se sont fortement dégradées. Mais tout espoir n'est pas perdu, la volonté des populations de résister à l'oppression et de mener une vie digne est toujours présente. Pour appuyer leurs initiatives, Solidarité Socialiste soutient trois partenaires en Palestine, dont Ma'an, avec lequel il a mené, entre autres, un projet de sécurité alimentaire dans la zone de Jénine. Cet article a été rédigé par Abu Rafiq, pseudonyme d'un étudiant stagiaire belge qui a travaillé plusieurs mois au sein de l'équipe de Ma'an, à Ramallah.

Ma'an est une ONG palestinienne active depuis un peu moins de deux décennies. Tout comme Solidarité Socialiste, elle base son travail sur la création d'initiatives indépendantes qui mènent à un développement durable. Ma'an est tout particulièrement consciente du rôle essentiel que les femmes et les enfants peuvent jouer dans la reconstruction de la société palestinienne.

Une vingtaine de mois après le début de la seconde Intifada, Ma'an a mené une enquête de terrain dans le district de Jénine où la situation s'était considérablement dégradée. Le secteur agricole est le secteur principal de ce district et il a fortement subi les conséquences des répressions israéliennes. En effet, les déficits en eau potable et en irrigation sont importants à Jénine. La dégradation des puits, des réservoirs et des canaux d'irrigation a logiquement entraîné une baisse de production agricole. De plus, les pertes de terres et les restrictions de mouvement, autant des biens que des personnes, liées à la construction du mur frappent de plein fouet les agriculteurs. Outre cela, il faut savoir que nombre de Palestiniens ont perdu les emplois qu'ils occupaient auparavant en Israël. Ma'an a alors identifié la production de nourriture comme un moyen nécessaire et efficace pour sortir de la pauvreté certaines franges de la population.

En 2003, Ma'an a soumis à Solidarité Socialiste un projet concernant trois villages parmi les plus touchés par la crise. Le but était de contribuer à la sécurité alimentaire de ces trois localités grâce à une assistance technique visant à permettre la production de nourriture, à mettre sur pied des formations ainsi que d'assurer un développement économique. Ces trois villages avaient une caractéristique commune : l'existence d'un comité de femmes. Dans un souci d'élargissement de l'impact du projet dans les différents villages, Ma'an a proposé de mettre sur pied dans chacun d'eux un Comité



Dans le cadre du projet ont été mis sur pied des ateliers de formation sur la culture des champignons, en l'occurrence des pleurotes.

d'Appui au Projet, ces comités étant représentatifs de la communauté dont ils sont la voix. Ainsi, font partie de ceux-ci des femmes, des représentants des organisations communautaires déjà existantes, des agriculteurs, etc.

Un plan d'action précis avait été établi et a pu être mis en œuvre directement une fois le projet accepté par Solidarité Socialiste. Chaque village allait à son tour devenir bénéficiaire de ce projet. Il s'agissait ainsi de commencer par identifier les bénéficiaires de façon neutre et transparente sur base de critères objectifs. Il s'agissait de sélectionner les familles à faibles revenus, les sans emplois ainsi que les femmes. Le projet se focalisa donc par exemple sur des femmes seules devant prendre leur famille en charge, ou encore des familles n'étant pas reliées au réseau de distribution d'eau.

Ensuite, Ma'an supervisa la restauration de puits et de serres, l'installation de canaux d'irrigation ainsi que la construction de réservoirs d'eau. Ces travaux furent effectués soit par les bénéficiaires eux-mêmes, soit par des travailleurs locaux. Ainsi, le projet se montra également générateur d'emplois. Ma'an procéda également à la distribution de boutures et de semis. Le dernier volet d'actions de ce projet visa à mettre à disposition des villageois tout un panel de formations. Parmi celles-ci, citons l'information sur les dangers des pesticides chimiques, les techniques de compostage et d'engrais naturels, les techniques de stockage de nourriture (tel que le fumage) ou le jardinage domestique. Certaines de ces formations furent accompagnées de distribution de matériel, comme par exemple des kits de jardinage.



Ma'an a supervisé la restauration de puits et de serres, l'installation de canaux d'irrigation ainsi que la construction de réservoirs d'eau. Ici, un bénéficiaire creuse sa citerne-réservoir d'eau lui-même.

Après deux années de projet implémenté avec succès dans les villages de Ya'Bad et de Kufr Rai, Ma'an proposa un léger changement de stratégie en poursuivant le projet dans le second village. En effet, beaucoup de familles pauvres n'avaient pas pu être touchées par le projet. Prolonger les activités dans cette localité permettrait alors de renforcer les organisations communautaires et d'améliorer les services qu'elles pouvaient offrir à leur communauté. L'idée fut acceptée avec enthousiasme par Solidarité Socialiste.

C'est ainsi que de nouvelles activités furent mises sur pied dans le village de Kufr Rai pour renforcer les actions déjà entreprises. Les ateliers furent diversifiés par l'ajout de formation en techniques informatiques (Word, Excel, Internet) et en capacités de gestion (planification, communication, etc.), mais également d'une formation en culture de champignons (pleurotes). Le matériel pour cette dernière fut également fourni et l'activité s'est rapidement montrée efficace. La formation de formateurs fut également incluse, assurant un avenir indépendant aux communautés locales.

Au terme de la quatrième année de projet, Ma'an et Solidarité Socialiste préférèrent interrompre les activités pour Kufr Rai, au profit du troisième village initialement prévu dans le projet, Fahmeh. La raison majeure



Certaines formations furent accompagnées de distribution de matériel, comme par exemple des kits de jardinage.

de ce départ est sans aucun doute la concurrence constatée à Kufr Rai. En effet, d'autres organisations internationales avaient également ciblé la localité entre-temps et toutes ces organisations se marchaient quelque peu sur les pieds. C'est ainsi que Ma'an et Solidarité Socialiste ont décidé de consacrer la dernière année du projet à Fahmeh qui n'avait pas encore bénéficié d'aide.

Ceci illustre bien l'importance de la flexibilité dont a fait preuve Solidarité Socialiste, en s'adaptant aux besoins les plus urgents des différentes communautés. En outre, l'expérience engrangée durant les quatre précédentes années a permis de réaliser un plus large panel d'activités que ce qui était prévu initialement.

Ce projet, étalé sur cinq ans, vient d'être bouclé et présente un bilan incontestablement positif. Il a en effet permis d'atteindre de nombreux objectifs. Tout d'abord



Une formation théorique sur les techniques de jardinage.

il a renforcé l'autonomie des agriculteurs et leur famille. Ensuite il a fourni des opportunités d'emploi, même si temporaires, et ainsi contribué à réduire la pauvreté. Il a également participé à la promotion de production alimentaire sans risque puisque sans pesticides chimiques. Enfin, il a amélioré les compétences des femmes au bénéfice d'elles-mêmes, de leur famille ainsi que de leur communauté.

Ainsi, ce projet confirme que l'appui de Solidarité Socialiste à ces communautés, à travers ses partenaires, leur permet de renforcer leur structure sociale en améliorant leurs compétences. Les personnes formées pourront être appelées à jouer un rôle important dans la reconstruction sociale, politique et économique de la Palestine dans le lourd climat de l'occupation et de la guerre d'usure israéliennes.

Soulignons toutefois que les apports bénéfiques de ce projet ne tiennent qu'à un fil. En effet, il est capital d'oeuvrer à la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien car faute d'action politique parallèle, toute l'aide humaine et matérielle apportée aux Palestiniens pourrait être rapidement réduite à néant dans le cas où le conflit s'intensifierait.